

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 21 AVRIL

LE VOYAGE DE M. CARNOT

M. Carnot, contrairement aux dépêches des Agences officielles, est fort mécontent de l'accueil qu'il a reçu à Marseille. Des lettres qui nous arrivent de cette ville ne laissent aucun doute à cet égard.

On nous écrit, notamment, qu'avant son départ, M. Carnot a mandé le préfet et lui a dit sur le ton le moins aimable possible :

— Monsieur le préfet, avant de me laisser engager dans un pareil voyage, vous auriez dû être sûr que la réception ne serait pas à ce point déplaisante. Vous ne connaissez ni Marseille, ni le département.

Les paroles ne sont peut-être pas textuelles, mais c'est bien là le sens de la sermon présidentielle à M. le préfet des Bouches-du-Rhône.

On écrit de Toulon :

« M. Carnot, venant de Marseille, a fait son entrée à Toulon, salué par cent coups de canon, tandis que le grand pavois était hissé sur tous les navires de guerre en rade.

Le vice-amiral Duperré, préfet maritime, le vice-amiral Bergasse Dupetit-Thouars, commandant de l'escadre, ainsi que toutes les autorités civiles et militaires, ont reçu à la gare le Président de la République. Le maire de la ville, M. Fouroux, à la tête du conseil municipal, lui a souhaité la bienvenue. Le Président et les ministres ont été accompagnés jusqu'à la préfecture maritime par un long et brillant cortège ; les troupes de terre et de mer formaient la haie.

Il faisait un temps très beau, l'affluence était considérable. De nombreux étrangers étaient venus de tous les points du littoral. La foule, massée autour de la préfecture, a fait une manifestation respectueuse et chaleureuse. Le soir, M. Carnot a offert un dîner aux autorités. »

Vendredi matin, M. Carnot a reçu, en audience solennelle, l'amiral Lovera di Maria, commandant l'escadre italienne, accompagné de son état-major.

Un bataillon d'infanterie rendait les honneurs militaires.

L'amiral italien a remis à M. Carnot une lettre autographe du roi Humbert, l'accréditant comme envoyé extraordinaire, pour saluer le Président de la République française.

M. Carnot a répondu que le gouvernement de la République apprécie la démarche courtoise du gouvernement italien.

Il y voit un témoignage des sentiments de la nation italienne à l'égard de la France.

Il a exprimé sa satisfaction pour la présence de l'escadre italienne dans les eaux françaises.

Une conversation cordiale a été échangée entre M. Carnot et l'amiral.

Après le départ de l'amiral Lovera di Maria, M. Carnot a reçu, à la préfecture maritime, les autorités civiles et militaires, ainsi que les corps électifs et constitués.

Le défilé a commencé par le commandant et les officiers du cuirassé espagnol le *Pelayo*,

venu dans les eaux françaises pour rendre les honneurs au Président de la République, puis les chefs et les ingénieurs des missions japonaise et chilienne en résidence à Toulon pour y surveiller la construction de bâtiments confiés à notre industrie par ces deux puissances.

Ces réceptions ont été fort brillantes, par suite de la présence du grand nombre d'amiraux et d'officiers de tout grade qui y ont assisté.

L'évêque de Frejus et de Toulon a prononcé les paroles suivantes :

« Monsieur le président, votre voyage en Provence nous cause et cause à tous une joie que partage le clergé du diocèse de Fréjus et de Toulon ; mes prêtres, en effet, ne restent étrangers à rien de ce qui réjouit leur pays natal, et si absorbés qu'ils soient par leur ministère, ils ne sauraient se désintéresser de l'honneur que reçoit ce grand corps.

« C'est en leur nom comme au mien, qu'entouré du clergé de cette ville, j'ai l'honneur d'offrir au premier magistrat de la République française mes vœux les plus ardents pour les intérêts dont il a la garde, et pour sa personne l'hommage de mon profond respect. »

M. Carnot a répondu qu'il était heureux des souhaits de bienvenue qui lui étaient offerts ; ces souhaits l'ont d'autant plus vivement touché qu'ils sont empreints d'un grand patriotisme.

Après les réceptions, M. Carnot s'est rendu à bord du cuirassé le *Formidable*.

Au moment où il faisait son apparition sur le pont du bâtiment, les équipages de toute l'escadre, rangés sur les vergues, ont prussé les sept cris réglementaires de : « Vive la République ! »

L'amiral Bergasse Dupetit-Thouars a présenté ses officiers au Président de la République, et M. Barbey lui a adressé le discours officiel, auquel M. Carnot a répondu qu'il était heureux de se trouver au milieu de la marine, et qu'il parlait au nom du pays en la remerciant des services qu'elle a rendus à la France.

Au départ du *Formidable*, le canot présidentiel a été salué de nouveau par les honneurs des équipages de la flotte auxquelles les marins italiens ont pris une part très remarquable.

Au Mourillon, où a eu lieu le lancement du cuirassé de premier rang le *Magenta*, dans une estrade magnifiquement décorée, le Président avait à sa droite l'amiral italien et à sa gauche M. Barbey, ministre de la marine.

On remarquait le capitaine du cuirassé espagnol *Pelayo*, les ingénieurs et les missions chilienne et japonaise.

L'aumônier de la marine, précédé de la croix, assisté des enfants de chœur et escorté des fusiliers marins, procédait à la bénédiction du cuirassé qui se dressait fièrement sur son berceau.

Les éponilles ont été enlevées, puis le *Magenta* est allé prendre possession de la mer, salué par des acclamations vibrantes.

Les journalistes ont été autorisés à occuper les tourelles. Une foule innombrable couvrait tous les quais de l'arsenal.

M. Carnot a déjeuné à la préfecture maritime.

UNE ANECDOTE

Le *Soleil* conte une touchante anecdote. Elle est intercalée dans une définition très exacte d'un couvent de l'ordre des Prémontrés à Farnborough qui, après la fameuse expulsion de Frigolet, ouvrit ses portes à nombre de Pères français, parmi lesquels un écrivain français qui eut jadis certaine notoriété dans la presse.

« Les Prémontrés de Farnborough, dit le *Soleil*, ont même assisté à une bien touchante scène, alors que Monseigneur le duc d'Orléans suivait les cours de l'Ecole militaire à Sandhurst, qui n'est pas très éloigné de notre prieuré. Il s'y présenta un jour et fit passer son nom aux religieux gardiens du sanctuaire, en demandant l'autorisation de visiter la sépulture du Prince impérial. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'il fut aussitôt introduit et accompagné comme il convenait. Nos Pères ont conservé l'impression de cette visite. L'image de ce jeune prince français, incliné respectueusement et recueilli, exilé lui aussi, apprenti soldat lui aussi, bouillant et généreux lui aussi, est demeuré dans les mémoires. Ce pèlerinage du duc d'Orléans ne surprit personne, car on connaissait son culte si vif, sa juvénile passion pour l'armée, pour les dévouements et les sacrifices militaires. Mais cependant cet oubli des vieilles inimitiés et des rancunes de races, cette démarche si simple, si spontanée, cette marque d'estime apportée au fils de Napoléon III par le jeune héritier de la Maison de France ne laissa pas de saisir par sa grandeur.

— « C'est, en effet, bien frappant, mon Révérend Père !

— « Oui, n'est-ce pas, ces deux jeunes épées, cet enfant mort en héros et cet autre enfant qui a soif d'héroïsme, cette tombe navrée et cette radieuse espérance, cela parle au cœur, cela émeut, si bien que, dans le récit du moine qui vous raconte le fait vous cherchez l'imagination de l'homme d'autrefois ; non, le romancier et le journaliste sont bien morts en moi, je n'invente plus, je regarde, j'admire et je prie. »

Ce fait qui n'est pas d'hier et est demeuré de notoriété publique à Farnborough et dans toute la contrée honore M^{re} le duc d'Orléans. Il montre déjà bien vive chez lui à dix-huit ans ce sentiment chevaleresque et militaire qu'il a plus tard si noblement affirmé au prix de sa liberté.

UN INSPECTEUR D'ACADÉMIE

La *Bretagne* rapporte un incident scandaleux qui s'est passé à Quimper après l'élection sénatoriale et dont a été victime l'honorable M. Soubigou, sénateur du Finistère :

« A peine M. Soubigou paraissait-il sur le quai d'embarquement, que plus de cinq cents individus se ruaient sur lui en criant : « Démission ! Démission ! A l'eau, Soubigou ! F... le camp ! et autres injures du même goût,

l'enserrant, le poussant, le bousculant, le menaçant du poing.

» L'homme auquel s'adressaient ces injures et ces menaces, est un vieillard de soixante et onze ans.

» Et veuillez noter que ces manifestants n'appartenaient pas à cette tourbe issue des bas-fonds sociaux, qu'on trouve toujours prête à se livrer à ces scènes ignobles.

» Point du tout. Ils étaient en redingote et chapeau de soie, voire même décorés.

» C'était la fine fleur du républicanisme qui se montrait dans tout son éclat et donnait une triste idée des salons opportunistes.

» Et à la tête de cette foule on pouvait voir, criant plus fort que les autres, vociférant, hurlant, gesticulant plus fort que les autres, donnant le signal des cris et du désordre, M. Dreux, inspecteur d'académie.

» Voilà un échantillon du fonctionnarisme académique.

» Voilà un échantillon du personnel chargé de distribuer l'enseignement aux enfants du peuple.

» Cet homme qui doit enseigner à l'enfance le respect de l'ordre, donnait le signal du désordre et du tumulte. »

Ce fonctionnaire républicain aura de l'avancement.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 20 avril 1890.

La fermeté a été la note dominante du marché. Les rentes se sont négociées à de hauts cours sans toutefois donner lieu à de larges transactions. Le 3 0/0 a fermé à 89.45 ; le 4 1/2 0/0 à 106.80.

Le Crédit Foncier finit demandé à 4.332.50. Les obligations sont recherchées ; comparables à nos rentes, au point de vue des garanties, elles doivent profiter à leur tour des dispositions qui se manifestent sur le 3 0/0.

La Banque de Paris qui avait tout d'abord paru progresser assez vivement est revenue en clôture à 783.75. La Banque Nationale du Brésil cote 586.25. C'est une réaction sur la semaine précédente, motivée par l'annonce de la dissolution, à la fin de ce mois, du syndicat des souscripteurs de cette institution. Cette mesure aura du moins l'avantage de faciliter le classement de la valeur.

La Société Générale est très ferme à 472.50. Le bilan arrêté à la date du 31 mars accuse un développement normal des opérations sociales et le résultat bénéficiaire du premier trimestre atteint déjà un chiffre important.

L'assemblée de la Compagnie des Pierrieres de Ceylan a eu lieu à Londres le 10 avril. Il s'agissait d'une réunion purement statutaire. Le président en a profité pour exposer la situation de la Compagnie, les brillantes perspectives qu'elle a devant elle et le travail accompli jusqu'ici. En somme, l'affaire se présente comme devant donner avant peu d'excellents résultats à ses actionnaires et à la Gold Trust qui l'a créée.

Le 15 avril a eu lieu l'assemblée générale constitutive du Crédit Foncier de Tunisie, sous la présidence de M. Chavoix. Tous les souscripteurs étaient présents ou représentés.

Après une courte et intéressante allocution du président du conseil, la Société a été déclarée régulièrement constituée. Toutes les questions ont été votées à l'unanimité, la séance a été levée à 5 heures. Cette affaire va donc entrer dans sa véritable période d'activité et de développement.

L'obligation des Chemins Economiques, coupon de 6.89 net pour les titres au porteur a détacher le 1^{er} mai, se négocie à 406.

La Banque d'Escompte est tenue à 516.25 sans changement appréciable sur la semaine passée.

On demande à 605 l'action de la Société de Dépôts et Comptes courants. Les actionnaires réunis le 16 courant en assemblée générale ont approuvé les comptes de l'exercice tels qu'ils leur ont été présentés et le dividende a été fixé à 45 fr. par action.

Le succès de l'emprunt portugais émis le 15 courant a imprimé un nouvel élan à la cote des rentes portugaises. Le 3 0/0 touche le cours de 63; le 4 1/2 0/0 a repris à 476.25; si l'on considère que le pair est son cours normal, les acheteurs ont 23.75 de bénéfice en perspective.

Les obligations de Porto-Rico sont très fermes à 285 en attendant que la prochaine ouverture de la première section leur fasse acquérir une plus-value qui les rapprochera des valeurs auxquelles elles doivent être comparées comme sécurité.

L'obligation du chemin de fer russe d'Orel-Griasi rapporte 24.70 nets par an; elle est remboursable à 617.50. L'intérêt et l'amortissement sont garantis par le gouvernement russe; c'est un titre à mettre en portefeuille à côté de la rente russe.

NOUVELLES MILITAIRES

LES OFFICIERS SOUS LES ARMES

La note suivante vient d'être adressée par les chefs de corps à MM. les officiers de réserve :

« Par dépêche du 25 mars dernier, M. le ministre de la guerre a autorisé les officiers de réserve qui ne doivent pas être convoqués normalement en 1890 à demander à faire un stage volontaire soldé d'une durée de 15 jours à 3 mois.

» En conséquence, le sous-lieutenant de réserve X... ne devant pas être convoqué normalement cette année, est prié de répondre aux questions et de renvoyer d'urgence la présente note :

» 1° Indiquer s'il veut faire un stage soldé dans l'année 1890;

» 2° De quelle durée (15 jours à 3 mois);

» 3° A quelle époque?

» Ce stage, ajoute la circulaire, ne dispensera en aucun cas les officiers de réserve de répondre à la convocation qui leur sera adressée l'année prochaine pour accomplir la période d'exercices réguliers.»

Enfin, voici les renseignements supplémentaires qui nous ont été fournis au ministère de la guerre :

C'est la première fois qu'un appel est fait dans de telles conditions aux officiers de réserve. Jusqu'ici, dans certains régiments, on avait bien accepté des stages volontaires, mais jamais l'officier de réserve, faute de crédits sans doute, n'avait reçu de solde pour ces périodes d'exercices volontaires.

Faut-il expliquer cette nouvelle mesure par le pen d'empressement que mettaient les offi-

ciers à faire un stage gratuit, ou faut-il croire, au contraire, qu'elle est imposée par la nécessité d'appeler de nombreux officiers à participer à une nouvelle série de manœuvres auxquelles la découverte de la poudre sans fumée ne serait pas étrangère? Cette dernière hypothèse est plus vraisemblable.

L'INFANTERIE DE MARINE AUX MANŒUVRES

M. le général Ferron, commandant le 18^e corps d'armée, vient de faire connaître à M. le Ministre de la Guerre qu'il a choisi Saintes, dans la Charente-Inférieure, comme lieu de concentration de la brigade d'infanterie de marine appelée à prendre part aux manœuvres de ce corps d'armée.

Le Ministre de la Marine aurait, dit-on, l'intention de confier à M. le général Duchemin le commandement de la brigade d'infanterie de marine qui doit participer aux manœuvres de divisions exécutées, cette année, par le 18^e corps d'armée.

Le prince Louis Napoléon, qui est en ce moment à Paris chez sa tante, M^{me} la princesse Mathilde, vient d'obtenir du Czar la prolongation de son congé.

Le prince, qui est lieutenant-colonel dans l'armée russe, ne rejoindra son régiment qu'après le 15 août.

Il va mettre à profit ce nouveau congé pour faire un voyage d'excursion à travers l'Europe.

LE GÉNÉRAL COLBERT

Parmi les nouveaux généraux de brigade se trouve M. Colbert, ancien colonel du 25^e dragons, à Tours.

Le nom de Colbert, si grand dans notre histoire, a été illustré déjà dans l'arme de la cavalerie par trois incomparables généraux.

Le colonel Colbert est âgé de 56 ans; il est sorti de Saint-Cyr en 1836. Il a fait, avec le 12^e chasseurs à cheval, les campagnes d'Afrique et du Mexique. Promu chef d'escadrons en 1871 et colonel en 1882.

PILULES GICQUEL, purgatives. 1f50

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

CONSEIL GÉNÉRAL

Fruits desséchés pour boissons

L'attention du Conseil général de Maine-et-Loire a été appelée sur cette importante question pour notre arrondissement, et avant de se séparer a adopté le vœu suivant proposé par MM. Bruas, Besnard, Haran, Grignon, Gigot, de Livonnière et comte de Beaumont :

« Considérant que dans le département de Maine-et-Loire et notamment dans l'arrondissement de Saumur il se fait un commerce très important de pommes et poires séchées destinées à la fabrication des boissons et des pommes évaporées pour dessert ;

» Que ce commerce est menacé de ruine par la concurrence des produits analogues étrangers ;

» Qu'en effet l'Amérique et l'Allemagne, depuis un certain nombre d'années, importent en France des quantités considérables de pommes et poires sèches à boisson et pommes dites évaporées américaines qui, d'un prix de revient très minime, entrent en France sans payer de droits, profitant des tarifs de pénétration, sont vendus sur les marchés français à 25 0/0 moins cher que nos produits ;

» Que par suite ce commerce, qui autrefois trouvait un débouché sur les marchés étrangers, voit aujourd'hui les produits étrangers vendus en France à un prix tel que la concurrence est impossible pour les produits français ;

» Que la ruine de ce commerce porterait le plus grave préjudice aux cultivateurs, cuiseurs et expéditeurs de fruits, fort nombreux dans le département de Maine-et-Loire et dans ceux voisins de la Sarthe, d'Indre-et-Loire et des Deux-Sèvres, ainsi qu'aux petites industries accessoires de ce commerce ;

» Que cette situation intéresse tous les cultivateurs qui depuis la destruction de la vigne se sont imposés des sacrifices pour faire des plantations de pommiers ;

» Que le meilleur moyen de remédier à cet état de choses est de frapper d'un droit les produits étrangers à leur entrée en France ;

» Qu'en ce moment de nombreuses pétitions se couvrent de signatures pour demander l'application d'un droit de 45 fr. par 100 kil. sur les pommes et poires séchées destinées à la fabrication du cidre, et 30 fr. par 100 kil. les pommes dites évaporées pour dessert ; que ces droits sont calculés sur ceux dont sont frappés les raisins secs ;

» Par ces motifs,

» Le Conseil général émet le vœu qu'un droit compensateur soit inscrit au tarif général des douanes : 1^o sur les pommes et poires séchées destinées à la fabrication du cidre provenant de l'étranger ; 2^o sur les pommes tapées, évaporées ou pelées pour dessert — de même provenance.»

La 3^e commission, sans vouloir émettre un avis sur la quotité dont il y a lieu de frapper ces produits étrangers à leur entrée en France, a proposé l'adoption de ce vœu.

Le Conseil général a adopté ces conclusions.

MUSIQUE MUNICIPALE

La Musique Municipale de Saumur se fera entendre dans le Square dimanche prochain 27 avril, à 8 heures du soir.

Programme

1. *Salut à la France*, allégo.
2. *Ouverture de Tancredi*, de Rossini.
3. *La Vallée d'Ossau*, valse.
4. *Le Voyage en Chine*, fantaisie.
5. *La Saumuroise*, polka.

Le Chef de musique,
V. MEYER.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Par décision du 12 avril, M. le ministre des travaux publics a nommé, à la 3^e classe, M. Oliva, commissaire de surveillance administrative de 4^e classe, à la gare de Saumur.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Prosper-Louis Béas, marchand boucher, de Saumur, et Berthe-Émilie Proust, couturière, de Longué.

EXPLOITS D'UN ANCIEN HUISSIER

Un drame épouvantable s'est déroulé, vendredi soir, à Paris, au n^o 14 de la rue de Belzunce, dans le quartier Saint-Vincent-de-Paul.

Un ancien huissier, nommé Charles Bousquet, qui ne serait autre que l'ancien huissier de Saumur, a tué d'un coup de revolver sa belle-sœur, M^{me} Juliette Dérouard, au service de M. Paquy, avocat à la Cour d'appel, et a blessé ce dernier mortellement. Voici, d'après le *Matin*, à la suite de quelles circonstances ce drame s'est produit :

Juliette Dérouard avait été, pendant plusieurs années, domestique chez M. Bousquet, qui habitait, 40, avenue de Bondy, à Noisy-le-Sec. Des relations intimes s'étaient établies entre le beau-frère et la belle-sœur. Fatiguée de cette liaison, la jeune bonne était venue à Paris, il y a un mois environ, et s'était presque immédiatement placée chez M. Paquy, qui l'avait tout particulièrement chargée du soin de ses enfants. Le départ de Juliette Dérouard avait beaucoup affecté l'ancien huissier ; à plusieurs reprises, il lui écrivit pour la prier de rentrer à Noisy-le-Sec, mais la jeune bonne laissa sans réponse les lettres de son beau-frère. Bousquet résolut alors de venir à Paris pour faire une démarche personnelle auprès de Juliette Dérouard. Vendredi, à six heures du soir, il se présentait chez M. Paquy, dont l'appartement est situé au deuxième étage.

Ce fut la domestique qui vint lui ouvrir. Bousquet lui demanda des explications, et une altercation assez vive eut lieu entre eux.

Au comble de l'exaspération, l'ancien huissier s'arma d'un revolver, et tira successivement cinq balles sur Juliette Dérouard. Trois projectiles atteignirent cette dernière, l'un au côté droit, l'autre dans le bras gauche et le troisième à la tête. Mortellement blessée, la jeune femme roula sur le parquet en poussant

4 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

GERMAINE

NOUVELLE MARITIME

PAR CHARLES DURAND (CAROLUS)

IV

Un dimanche, comme d'habitude, Pierre et sa mère étaient à la ferme. L'après-midi était pluvieux. C'était une de ces après-dînées de mars où le vent unit ses sanglots aux larmes du ciel.

Jacques, sa fille, Pierre et la mère Morillon, réunis autour de la cheminée, devant un bon feu de brindilles, parlaient de choses et d'autres.

— Eh bien, garçon, fit tout à coup Jacques, la vie de *terrien* est-elle toujours bonne? On ne s'y fatigue pas trop, n'est-ce point?

» Et puis, ajouta-t-il avec un sourire ironique, on est à l'abri du vent — on ne craint pas la tempête. Il faut avouer que ce genre d'existence a du bon. La trouves-tu à ton goût au moins?

— Certes, père Jacques, je ne m'en plains pas, répondit le jeune homme avec effort.

— Alors, tout va bien, continua le vieux marin; j'avais craint que tu ne fusses point content? On m'avait dit — j'ai été bien sot pour le croire — que les quelques années que tu as passées à bord de la *Marie-Elise*, avec ton brave père, t'avaient remis en tête le goût du métier. Tant mieux si tu n'y penses plus! — car, vois-tu, garçon, cela fait bien souffrir, ces souvenirs-là!

Jacques avait une larme qui perlait au bord de sa paupière, amenée peut-être par le souvenir de l'ami dont il avait évoqué la mémoire — peut-être par le regret d'une carrière trop vite brisée.

— Père Jacques!... commença le jeune homme.

Mais sa voix s'étrangla. Il jeta sur sa mère, et sur Germaine, un regard où la douleur et l'amour s'unissaient dans une même angoisse, puis il baissa la tête, comme un coupable, en poussant un soupir de profonde amertume.

Bertin ne comprit pas. Il ne vit que la honte dans ce silence. Mais la mère Morillon, de sa voix tremblante, voulut implorer la pitié du vieux marin :

— M. Jacques, pourquoi affliger ce garçon? Est-ce sa faute si la nature lui a donné un

cœur capable de se dévouer — de se sacrifier pour le bonheur des siens? S'il a bien voulu renoncer à la mer, c'est parce que je l'ai supplié, c'est parce que j'ai pleuré pour qu'il ne m'abandonnât pas. Lui reprochez-vous d'aimer à ce point la femme qui porte avec lui le deuil du matelot Morillon, et de briser avec ses meilleurs penchants, pour qu'elle n'ait pas un jour la douleur de mourir loin de lui? Ce serait mal, père Jacques! C'est faire injure à la mémoire de Morillon que d'accuser son fils de craindre la tempête et la mort des marins!

Pierre attira contre lui la tête de la vieille et baisa avec transport ses cheveux gris.

Jacques Bertin haussa les épaules. Un mot de Pierre eût suffi pourtant pour chasser tous ses doutes. Le jeune homme ne dit rien : sa respiration gênée, haletante, annonçait seule le combat qui se livrait dans son cœur; Germaine partageait son angoisse : un mouvement nerveux de ses lèvres indiquait qu'elle faisait de violents efforts pour ne pas laisser couler ses larmes.

Un silence pénible régna quelques instants dans la chambre.

Il faisait sombre. Dehors, la pluie tombait avec un bruit monotone. Tout portait à la tris-

tesse, et les tortures auxquelles Pierre était en proie se liguèrent à la mélancolie du moment pour jeter son âme dans un abîme de désespoir.

Ah! s'il n'avait pas eu sa mère — si Germaine n'avait pas été là pour le pleurer, la mort eût été pour lui mille fois enviable! Pourrait-il même la désirer, tant qu'il y aurait là deux êtres dont le bonheur était son premier souci?

Il lui fallait vivre... Mais vivre avec ce martyre continu d'une vocation méconnue, sentir peser sur lui l'injuste mépris d'un homme dont il eût payé l'affection de tout son sang — ah! Monsieur, c'était horrible!

Jacques rompit le premier le silence. Par pitié pour la mère Morillon, il changea de conversation :

— Avez-vous entendu dire, la mère, que les Dumont aient agrandi leur ferme de quelques acres de terre?

— C'est vrai, père Jacques; les Dumont ont fait un héritage de cinq ou six mille écus. Vous savez comme moi qu'ils ont jusqu'au bout des ongles la passion de la propriété. Aussi ont-ils vite échappé leurs nouveaux sacs d'écus contre un joli morceau de champ qui a doublé leur

un cri déchirant. Quelques instants après, elle expirait.

En entendant les détonations, M. Paquy, qui était dans son cabinet de travail, accourut dans l'antichambre, où il aperçut sa bonne inanimée. Bousquet se disposait à fuir.

— Misérable, qu'avez-vous fait ? demanda l'avocat à l'assassin.

— Cette fille était ma maîtresse ; elle m'a quitté, et je me suis vengé d'elle !

M. Paquy s'élança alors sur Bousquet pour se saisir de lui, mais l'ancien huissier, se dégageant rapidement, et déchargea sur l'avocat le revolver au poing, et déchargea sur l'avocat le sixième coup de son arme. M. Paquy chancela ; la balle l'avait atteint au ventre. Son double crime commis, l'assassin se sauva dans l'escalier et gagna la rue. Cependant les coups de feu avaient attiré l'attention des voisins ; en voyant un homme s'enfuir, quelques-uns d'entre eux se mirent à sa poursuite en criant : « A l'assassin ! arrêtez-le ! » Bousquet put être rejoint en face le numéro 2 de la rue de Belzunce, et fut remis entre les mains des gardiens de la paix, qui le conduisirent au commissariat de police de M. Créneau.

Un médecin fut appelé pour donner des soins à M. Paquy, dont la blessure laissait couler un flot de sang. Son état a été jugé si grave qu'on dut le transporter à l'hôpital Lariboisière. On ne croit pas qu'il puisse survivre à sa blessure. M. Paquy, qui est marié depuis quatre ans, est père de trois enfants. Le cadavre de Juliette Dérouard a été laissé au domicile de ses maîtres. Cette malheureuse fille était âgée de vingt-neuf ans ; M. Paquy n'en a que trente-cinq.

La deuxième victime de Bousquet, M. Paquy, est mort des suites de ses blessures.

L'enquête a établi que Bousquet, qui est un ancien huissier de Saumur, est marié et père de deux enfants ; il avait abandonné sa femme pour vivre avec sa belle-sœur, Juliette Dérouard, dont il a eu trois enfants.

Cette dernière était venue il y a environ deux mois à Paris pour se faire soigner, malade qu'elle était des suites d'une fausse couche.

Quand elle fut rétablie, c'est la sage-femme chez laquelle elle était en traitement qui la plaça chez M. Paquy comme bonne d'enfant.

ANGERS. — *Expulsion de bohémiens.* — Samedi, une bande de bohémiens, composée de quinze personnes, a été expulsée de vive force d'Angers.

Ces individus ne voulaient pas obéir aux injonctions de M. le commissaire de police qui a fait arracher les piquets de la tente et charger la voiture, puis il les a obligé à partir.

On lit dans le *Patriote* :

« Lundi soir, la Loge maçonnique d'Angers

a reçu, en qualité d'affilié — on désigne ainsi les francs-maçons qui font déjà partie d'une autre loge — M. Ligier, préfet de Maine-et-Loire.

Presque tous les membres de la Loge assistaient à cette réception.

« M. Ligier a prononcé une allocution qui a été fort goûtée. »

Naturellement. Et l'on dira que les fonctionnaires de la République n'obéissent pas à un mot d'ordre parti des loges maçonniques ?

LA CROIX ROUGE (COMITÉ D'ANGERS)

Le Bulletin de janvier-février de la *Société française de secours aux blessés militaires* (Croix Rouge) contient, avec un discours fort remarquable de M. Henri Cochin sur l'histoire et le développement de l'Œuvre de secours aux blessés militaires, prononcé à Bergues, une revue des travaux des comités de départements. Voici ce que dit le Bulletin du Comité d'Angers :

Pendant que le Comité d'Angers poursuit son œuvre d'organisation dans le département et qu'avec l'active collaboration de M. de la Noue, il fonde un Comité de dames dans chaque canton, M. Barassé, son trésorier, travaille personnellement à multiplier le nombre des adhérentes. Sous une forme à la fois originale et pénétrante, il fait un appel aux dames, en plaçant sous leurs yeux un passage de la *Croix Rouge de France*, dont un exemplaire, offert par lui, accompagne ses circulaires.

« La Société de secours aux blessés », dit cette circulaire, vient de faire paraître une élégante édition de la remarquable étude que M. Maxime du Camp avait publiée dans la *Revue des Deux-Mondes*, sous le titre de : *Croix Rouge de France*.

Dans un de ces articles intitulé : « Le Comité des dames », il leur fait, pour aider à recueillir des souscriptions, un pressant appel en ces termes :

« Elles doivent être, avant tout, les quêteuses de la *Croix Rouge*. . . . Pour les pauvres blessés, s'il vous plaît ! Qui donc osera détourner la tête et refuser son aumône ? Il est des heures qu'il faut savoir choisir, heures qui se présentent fréquemment dans la vie des hommes, où l'âme est plus compatissante, où le cœur est instinctivement attendri ; ces heures sonnent aux jours des fêtes de famille, des mariages, des naissances, des anniversaires. La femme, à laquelle on ne peut reprocher de manquer de finesse, saura bien les choisir, ces heures propices, et les rendre fécondes pour l'œuvre qu'elle a prise sous son patronage. Toute femme de la *Croix Rouge* devrait porter une aumônière à la ceinture : ce serait, à la fois, un insigne et une invite. Si elle craint de se montrer indiscret et de se heurter à un refus, qu'elle se rappelle le vieux dicton de la galanterie française : « Ce que femme veut, Dieu le veut. »

Madame, permettez-moi de vous faire hommage de cet excellent et charmant petit livre, la

lecture vous en sera certainement agréable et utile et vous engagera, si cela est possible, à donner un concours plus dévoué, plus actif encore à l'œuvre de propagande à laquelle chacun de nous contribue dans toute la mesure de ses moyens. »

Cette lettre d'appel, en tête de laquelle figure la composition du Comité, se termine par un bulletin de souscription.

VARENNES-SOUS-MONSOREAU. — *Un suicide.*

— Jeudi soir on a trouvé au pied d'un arbre, dans une presqu'île formée par la Loire, vis-à-vis le lieu dit la Brèche, le corps d'un individu, paraissant âgé de 65 à 70 ans, vêtu proprement, ayant l'apparence d'un ouvrier charpentier. Sur le bras droit on observe un tatouage représentant un artilleur près de deux canons croisés, une grenade au-dessus des canons et le millésime 1838. Cet homme, dont aucun papier n'a révélé l'identité, s'était donné la mort en se pendant à l'aide d'une ficelle à l'arbre sous lequel on l'a trouvé. Cette ficelle peu forte avait fini par se rompre sous le poids du corps. Une partie était encore enroulée autour du cou du cadavre.

TOURS. — Nous lisons dans le *Messageur d'Indre-et-Loire* :

« M. Oudin dépose un rapport sur la proposition formulée à l'avant-dernière séance par l'honorable M. Paul Mame, conseiller général de Tours-centre, et tendant à ce que les travaux d'entreprise et d'entretien des bâtiments départementaux soient concédés à l'adjudication et non de gré à gré. »

Il a bien fallu adopter cette proposition équitable.

« Il y a huit jours que M. Mame siège à l'assemblée départementale et il a trouvé le moyen d'y faire voter une réforme depuis longtemps réclamée par tous les entrepreneurs du département qui se souviendront — nous en sommes certains — que c'est grâce à l'initiative de l'honorable conseiller de Tours-centre qu'ils l'ont obtenue.

« Pour un bon début, c'est un bon début, et les électeurs préféreront cette façon de remplir son mandat, en agissant, alors que tant d'autres croient se rendre utiles à leurs commettants en périssant. »

M. Paul Mame vient, en effet, d'assurer aux ouvriers une source de travaux et de profits, et il a fait œuvre de bonne et saine démocratie en même temps que de bonne administration en provoquant la substitution de l'adjudication aux soumissions de gré à gré, sans contrôle et souvent non sans abus.

LAVAL. — *Le sectionnement.* — M. Christian d'Elva, conseiller général du canton de Laval-Ouest, a déposé sur le bureau du Conseil

général un projet de sectionnement de la ville de Laval en six sections pour les élections municipales.

Ce projet, qui ne peut manquer de recevoir l'approbation de l'Assemblée départementale, était depuis longtemps attendu par tous ceux, et ils sont nombreux, qui voudraient voir dans le Conseil municipal autre chose qu'une coterie politique, c'est-à-dire la représentation, aussi fidèle que possible, des divers quartiers dont se compose notre cité.

(*Indépendant de l'Ouest.*)

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 20 Avril 1890.

Versements de 127 déposants (16 nouveaux), 48,831 fr. ».

Remboursements, 40,113 fr. 46.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

FAITS DIVERS

Plus de chevaux :

Les promeneurs ont assisté jeudi soir, sur les grands boulevards, aux évolutions d'une petite voiture à vapeur qui, sans bruit et sans fumée, emportait rapidement, au milieu des fiacres et des omnibus, deux voyageurs et deux voyageuses.

Ce véhicule est un *quinquicycle*. La cinquième roue de ce carosse n'est pas aussi inutile que le prétend l'adage populaire : elle sert de gouvernail. Une paire de roues est placée sous chacune des deux banquettes. La voiture contient quatre places. Le foyer, la cheminée, le mécanisme sont dissimulés sous le plancher et à peu près invisibles. Aussi les chevaux ne paraissent-ils nullement effrayés par le voisinage de ce nouveau rival.

UN NAIN. — Il s'est présenté ces jours-ci, devant le conseil de révision d'Alger, un jeune homme ne mesurant pas plus de 0^m90 de taille.

C'est le jeune Angelo G..., employé depuis trois ans dans la maison Schiaffino, où il jouit de l'estime de ses chefs et de ses camarades.

On juge de l'étonnement des membres du conseil de révision.

Le frère d'Angelo G..., qui est aussi petit que lui, sera appelé l'an prochain.

Calino, photographe, est en train « d'opérer » la tour Eiffel.

Au moment où il se dispose à découvrir son appareil, il regarde bien en face le monument de fer et s'écrie :

— Ne bougeons plus.

Sur ce sujet, tout le monde est d'accord !

Cheniménil (Vosges), le 18 janvier 1890. — Je vous fait part des cures merveilleuses qu'obtiennent vos bonnes Pilules Suisses, aussi nous ne pouvons ni ne voulons plus nous en passer dans notre famille.

(Sig. lég.)

J.-B. HURLIN.

Épicerie Centrale

Rue Saint-Jean, Saumur

P. ANDRIEUX

Spécialité de Boîtes et Bonbons pour baptême.

Dragées amande, le demi kilog.	0.80
— demi-fine, —	1.20
— fine, —	1.60
— surfine, —	1.80
— vanille, —	2.00
Pralines grises et roses, depuis 90 cent.	

BOITES BAPTÊME GARNIES
125 grammes, 1 fr — 250 grammes, 1 fr. 50 —
500 grammes, 2 fr. 25.

Toutes nos boîtes sont garnies en dragées de qualité extra fine bien assorties ; le poids que nous indiquons est le poids net contenu dans les boîtes.

Ces boîtes peuvent se faire sur commande, avec nom et date de naissance, en 24 heures, pour une douzaine au moins (1 fr. 50 pour la composition).

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

ferme. Ah ! ce sont bien les plus cossus du pays, à présent !

Jacques tourna son regard vers Germaine qui, les coudes au genoux et le menton appuyé sur ses deux mains, regardait, songeuse et triste, la flamme capricieuse du foyer.

— On dit, poursuivit-il, que le gars du père Dumont songe à se marier. Est-ce vrai ?

La mère Morillon surprit le regard que Bertin attachait sur Germaine ; ses joues ridées pâlirent légèrement. De son côté Pierre tressaillit, et Germaine, instinctivement, leva sur lui ses yeux, où les larmes, tout à l'heure contenues, avaient laissé leur voile humide.

— C'est encore vrai, murmura la vieille dont la voix tremblait, et la jeune fille qui aura la préférence de Bernard Dumont ne sera pas trop à plaindre.

— Un joli parti ! poursuivit Jacques, sans s'apercevoir de l'émotion qui s'était emparé de son auditoire, un joli parti ! Bernard est un travailleur, appelé à devenir un des gros bonnets de l'arrondissement, et qui peut rendre une femme heureuse. Il a bien un petit défaut — il aime trop la société des amis, le dimanche, et s'attarde quelquefois chez Pascal, après yépres ; mais l'homme n'est pas parfait, et ce

garçon n'en est pas pour cela un ivrogne, ni un brutal, comme de méchantes langues ont bien voulu le prétendre. Je ne l'ai pas en moindre estime, moi, — et s'il s'agissait de lui accorder ma fille, il ne tiendrait pas à moi qu'il ne l'épousât pas.

Pierre eut comme un sanglot — un sanglot contenu, que Germaine seule put entendre, car il était assis tout près d'elle.

Il se leva, et se dirigea d'un pas mal assuré vers la porte.

— Eh ! bien, garçon, lui cria Bertin, tu nous laisses ?

— Père Jacques, répondit le jeune homme avec des larmes plein la voix, M. Duval, mon patron, m'a prié d'aller le voir cet après-midi. Pardonnez-moi, mais... il s'agit d'une affaire pressante, et...

— Ne te gêne pas, mon garçon : le métier est le métier ; et, si celui de cordier te plaît mieux que celui de marin, quoi qu'il me coûte de t'en féliciter, j'approuve ton zèle. Tu fais ton devoir, c'est bien ! Mais, tu reviendras souper ; nous t'attendrons ?

— Comptez sur moi, père Jacques. Dans deux heures, tout au plus, je serai de retour. Au revoir, mère.

Il appuya ses lèvres au front de la vieille, et celle-ci put sentir une larme brûlante se mêler à ce baiser.

— Au revoir, Mlle Germaine, dit-il encore d'une voix brisée, mais sans regarder la jeune fille. Au revoir, M. Jacques.

— Qu'est-ce à dire, garçon ? cria Bertin. On ne dit plus Germaine, tout court ! On n'embrasse plus comme d'habitude sa petite amie ! Pierre se pencha vers la jeune fille. Ses lèvres effleurèrent les joues de Germaine — elles étaient mouillées.

Pour ne pas laisser éclater sa douleur devant le vieux marin, le jeune homme s'élança dehors.

Il n'alla pas loin sans que les sanglots qui l'étouffaient se fissent jour. Vaincu, il se laissa tomber, plutôt qu'il ne s'assit, sur le fossé humide, au bord de la route, et il resta là, longtemps, tout à son désespoir, sans s'apercevoir du froid ni de la pluie qui pénétrait ses vêtements.

(A suivre.)

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS
GARE DE SAUMUR (ORLÉANS)

A VENDRE
Par adjudication, sur soumissions
cachetées, en 3 lots,
659 ARBRES
De toutes essences à abattre

1^{er} Lot. — 69 arbres dans la cour des marchandises, près le quai découvert et dans les jardins de la gare.
2^e Lot. — A gauche de la ligne, en aval de la gare, 227 arbres sur la propriété de M. DE LONGUEVILLE.
3^e Lot. — A droite de la ligne, 363 arbres sur la même propriété.
L'ouverture des soumissions aura lieu le 26 de ce mois, à 3 heures du soir, dans le cabinet de l'Ingénieur de la Compagnie d'Orléans, gare de Tours.

S'adresser, pour tous renseignements et pour visiter les arbres à abattre, à M. DÉCHÉZELLE, chef de district à la Compagnie d'Orléans, en gare de Saumur. (343)

Étude de M^e POUCHET, notaire à Epernay (Marne).

A VENDRE
GRANDES CAVES, CELLIERS
Et Habitation
Propres à un commerce de vins de Champagne,
Sis à Epernay, faubourg du Commerce prolongé.
JOUISSANCE DE SUITE
S'adresser à M^e POUCHET, notaire à Epernay. (324)

Herbage de l'île Ponneau
M. HUET, place du Roi-René, prévient le public qu'à partir de ce jour, il prendra des chevaux au vert dans de bonnes conditions.
On peut également s'adresser à M. PICHARLES, maréchal, rue d'Orléans. (305)

BAINS CHAUDS
De la Loire
QUAI DE LIMOGES
Julien VINCENT

Établissement ouvert tous les jours de 6 heures du matin à 9 heures du soir.

A VENDRE
Comptoir, Rayons
Et Enseigne
S'adresser à M^{me} BARDOU, rue Dacier, 47. (344)

Changement de domicile

L'ÉTUDE de M^e A. MULLON, huissier à Saumur, rue de la Petite-Douve, n^o 29 (près la place Dupetit-Thouars), est transférée de puis le 1^{er} avril rue Dacier, n^o 28.

UN ÉCRIVAIN ayant preuves désirerait prendre la direction d'un journal conservateur en province.

5 à 6,000 F. demandés pouvant disposer de 1 heure par jour. Bénéfices garantis.

ÉPICERIE PARISIENNE
IMBERT ET FILS
33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38
SAVONS DE MARSEILLE

Bleu pur.....	le kilog.	0.55
Blanc « Arlequin ».....	—	0.55
Blanc « Le Tigre ».....	—	0.65
Jaune « Le Normal ».....	—	0.75

Ce savon jaune présente une économie de 25 0/0, il est sans addition d'eau et contient 72 0/0 d'huile.
Lessive Iris, le paquet, 35 c. — Lessive du Phénix, le paquet, 40 c.
Amidon de riz, 1^{er} choix, le 1/2 kilog., 40 c. — Borax raffiné, le 1/2 kilog., 75 c. — Zoulou powder, le paquet, 10, 25 et 70 c.
N. B. — 100 kilog. de ces articles, assortis ou non, donnent droit à 3 0/0 d'escompte

LEON FRESCO
CHIRURGIEN-DENTISTE
68, Quai de Limoges
SAUMUR
Prix Modérés

A VENDRE LES DEUX VOITURES
à M. DUPONT, ancien carrossier, une à quatre roues basse dite Duc avec siège mobile.
S'adresser, 55, rue de Bordeaux.

M^{me} Biron
LINGE à la MAIN & BRODERIES
Rue Haute-Saint-Pierre.

La Meilleure Montre du Monde
SANS RIVALE * EXACTE * DURABLE * BON MARCHÉ

POUR HOMMES
Demandez la Série J
Une belle montre (rotteuse). Remontoir rapide et tous les derniers perfectionnements. Cuvette en nickel massif, échappement Duplex, aiguilles de secondes, quatre rubis. Marque l'heure comme les chronomètres les plus luxueux.
Chaque montre est vendue avec garantie sérieuse de 2 ans.

POUR DAMES
Demandez la Série L
Une petite montre de dame. Remontoir rapide et tous les derniers perfectionnements. Cuvette en nickel, verre plat, en cristal biseauté, rubis. Un triomphe d'horlogerie américaine.
On en fabrique plus de 2,000 par jour et en 3 ans on en a vendu plus d'un million! Les réparations ne coûtent presque rien.



23^{fr.} LA MONTRE WATERBURY 23^{fr.}
Ces montres sont fabriquées en Amérique au moyen de machines automatiques perfectionnées au plus haut degré. — L'ancienne Waterbury (série E), à long ressort, se vend toujours 12 fr. 50.
Certificat. — L'illustre savant, M. EDISON, a écrit :
« Je porte depuis longtemps une montre Waterbury et puis constater qu'elle est la seule que je connaisse qui marche toujours exactement. Je m'en suis servi même auprès des machines électriques, sans qu'il en résulte aucun inconvénient. »
Dépôt à SAUMUR, A. GOUIN, 48, Rue St-Jean

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE
Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR
PILLET-BERSOULLE, S'
Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.
Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.
La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.
Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.
600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement.
Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.
La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR
LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Expr. soir	Omn. matin	Omn. soir
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30
Chartres	6 »		9 34	10 5	2 51	9 43
Château-du-Loir	10 13		12 24	1 58	6 35	12 28
Noyant-Méon	11 20		1 »	3 8	7 40	1 13
Liniers-Bouton	11 29		»	3 17	7 49	»
Vernantes	11 43		»	3 30	8 »	»
Blou	11 54		»	3 41	8 10	»
Vivv	12 2		»	3 49	8 17	»
SAUMUR (Orl.)						
(arrivée)	12 15		1 41	4 2	8 29	1 48
(départ)	12 23		1 47	4 14	8 34	1 54
Nantilly (arrivée)	12 31		»	4 22	8 41	»
SAUMUR (Etat)						
(arrivée)	12 41		»	4 34	8 51	»
(départ)			»	4 41	8 30	»
Nantilly (départ)		8 31	10 37	»	4 23	8 43
Chacé-Varrains		8 48	10 52	»	4 29	8 49
Brézé-Saint-Cyr		9 2	11 »	»	4 37	8 56
Montreuil-Bellay		9 19	11 24	2 18	4 57	9 11
Thouars			11 57	2 45	5 33	9 37
Niort				3 58	4 30	8 42
Saintes				6 30	11 52	6 12
Bordeaux				9 52	3 34	9 »

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Expr. soir	Omn. matin	Omn. soir
Bordeaux			5 40	8 20		3
Saintes			7 15	9 9	11 39	6 43
Niort			9 32	10 55	2 5	5 30
Thouars		6 5	12 11	12 42	1 35	4 15
Montreuil-Bellay	9 35	6 38		1 4	2 37	4 55
Brézé-Saint-Cyr	9 55	7 18		»	2 50	5 18
Chacé-Varrains	10 7	7 27		»	2 57	5 26
Nantilly (arrivée)	10 13	7 34		»	3 2	5 31
SAUMUR (Etat)						
(arrivée)	10 22	7 45	Mixte matin		3 13	5 42
(départ)		7 25	11 25		2 52	5 20
Nantilly (départ)		7 38	11 36		3 3	5 33
SAUMUR (Orl.)						
(arrivée)		7 47	11 44	1 31	3 11	5 41
(départ)		7 57	11 54	1 36	3 15	5 45
Vivv		8 10	12 10	»	3 27	5 59
Blou		8 19	12 19	»	3 35	6 8
Vernantes		8 32	12 33	»	3 46	6 20
Liniers-Bouton		8 45	12 46	»	3 57	6 32
Noyant-Méon		8 59	1	2 12	4 9	6 44
Château-du-Loir		10 10	2 9	2 58	5 22	7 58
Chartres		2 47		5 54	9 26	12 4
Paris		5 25		7 30	11 50	2 27

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Marc. matin	Marc. soir	Omn. matin	Omn. soir
Saumur	7 52	11 21	4 31		7 44	4 34
Port-Boulet	8 40	12 12	6 50		8 40	4 56
Chinon	9 4	12 50	7 14		9 4	7 6

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Marc. matin	Marc. soir	Omn. matin	Omn. soir
Poitiers	6 5	6 55	12 53			
Moncontour	7 41	10 48	2 27			
Loudun	8 41	1 46	3 4			
Montreuil (ar.)	9 21	3 24	4 38			
(départ)	6 53	9 29	4 25	5	9 30	
la Vaudelnay	7 4	9 40	4 46	5 10	9 41	
Baugé	7 14	9 50	5 30	5 19	9 52	
Doué	7 22	9 57	6 16	5 26	10 4	
Martigné	7 43	10 17	7 5	5 40	10 24	
Angers	9 12	11 45	9 50	7 10		

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir
Angers	4 40		7 30	11 48	5 57
Marigné	6 4	8 26	11	1 13	7 42
Doué	6 24	8 57	11 54	1 37	8 12
Baugé	6 30	9 7	12 16	1 44	8 21
le Vaudelnay	6 37	9 16	12 34	1 4	8 31
Montreuil (ar.)	6 46	9 26	12 48	2 1	8 41
(départ)	7 36		1 26	2 15	9 14
Loudun	8 24		4 14	3	10 13
Moncontour	8 55		6 8	3 29	10 48
Poitiers	10 33		10 40	5	12 16

LIGNE D'ORLÉANS
NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direct mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir
Nantes	10 45		8 25	8 55	12 7	3 40
Angers	2 19	6 30	10 29	12	2 57	5 35
La Ménitré	2 52	7 10	10 54	12 37	3 42	6 16
Les Rosiers		7 19	11 2	12 46	3 52	6 25
Saint-Clement		7 26		12 53	3 59	6 32
Saumur (arrivée)	3 22	7 46	11 18	1 11	4 20	6 52
(départ)	3 27	7 52	11 16	1 15	4 31	7
Varennes		8 5	11 32	1 29	4 45	7 13
Port-Boulet	3 52	8 20	11 41	1 40	5 1	7 29
Langeais	4 26	8 59	12 3	2 14	5 46	8 11
Tours (arrivée)	5 5	9 42	12 46	2 53	6 35	8 51
Paris (arrivée)	10 39		4 40	10 46	2 35	5 7

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Expr. soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte matin	Omn. mixte soir	Expr. matin	Omn. Direct mixte soir
Paris	8 45	9 40	11 25	12 45	11 20	9 10
Tours	1 23	5	7 15	10 47	2 53	5 25
Langeais	2 13	5 43	8	11 38	3 30	6 8
Port-Boulet	2 38	6 20	8 39	12 11	3 50	6 43
Varennes		6 32	8 51	12 22		6 54
Saumur (arrivée)	2 57	6 45	9 4	12 33	4 5	7 10
(départ)	3 3	6 52	9 12	12 39	4 9	7 16
Saint-Martin		7 6	9 26	12 51		7 25
Saint-Clement		7 13	9 33	12 57		7 32
Les Rosiers		7 21	9 41	1 4	4 25	7 39
La Ménitré	3 28	7 32	9 52	1 13	4 32	7 48
Angers (arrivée)	3 57	8 24	10 41	1 54	4 57	8 32
Nantes (arrivée)	5 55		1 51	5 38	6 42	12 12

SAUMUR — LA FLÈCHE

STATIONS	matin	soir	soir	matin	soir
Saumur	5 30	1 15	7 20	7 15	10 25
Vivv	5 43	1 38	7 34	7 31	10 46
Longué	5 55	1 56	7 48	7 52	11 13
Jumelles	6 7	2 18	8 1	8 9	11 32
Baugé	6 22	2 44	8 19	8 24	12 54
Clefs	6 39	3 12	8 38	8 37	12 44
La Flèche	6 52	3 30	8 52	8 50	12 30

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur 1890

Certifié par l'imprimeur soussigné,
J.E. MAIRE,